

## L'UFE soutient la mise en œuvre d'un corridor de prix ambitieux dans le cadre du marché carbone européen

L'UFE a toujours appelé à l'émergence d'un signal prix carbone fort au niveau européen pour réussir la transition vers une économie bas-carbone, et à ce titre est favorable aux différentes initiatives visant à renforcer l'ETS.

Jusqu'à présent, les mesures d'efficacité énergétique et le développement des ENR électriques ont engendré une baisse des émissions de CO<sub>2</sub>, qui n'avait pas été suffisamment prise en compte dans la définition initiale de l'objectif -20 % de CO<sub>2</sub> à 2020. Ce phénomène, accentué par la crise économique et par la baisse de la consommation d'électricité, a entraîné un excédent de quotas sur le marché carbone, et une chute du prix du CO<sub>2</sub>.

En conséquence, aujourd'hui, les acteurs sont confrontés à :

- D'une part, un niveau de prix du CO<sub>2</sub> insuffisant pour orienter les décisions d'exploitation et d'investissement des acteurs vers l'utilisation et le développement des technologies peu émettrices, y compris dans les ENR ou l'efficacité énergétique, correspondant aux gisements de réduction les moins coûteux ;
- D'autre part, l'absence de robustesse du signal sur le long terme, et donc un manque de visibilité sur l'évolution du prix du CO<sub>2</sub>, alors que les technologies bas-carbone s'inscrivent dans des dynamiques d'investissement et de retour de long terme.

Dans ces conditions, des réductions d'émissions coûteuses sont privilégiées par rapport à des actions plus efficaces économiquement, de sorte que la décarbonation de l'économie s'effectue à un coût élevé et non optimisé.

Or, c'est bien ce signal carbone qui devrait constituer le véritable élément déclencheur des investissements dans les technologies et solutions bas carbone, et en conséquence permettre le succès de la stratégie européenne en matière de lutte contre le changement climatique et de réduction de la dépendance énergétique de l'Europe aux combustibles fossiles.

La mise en place de la réserve de stabilité de marché (MSR) devrait en principe remédier à cette situation, mais un prix significatif n'est pas attendu avant 2025-2026 et reste incertain.

**C'est pourquoi, aujourd'hui, face à l'absence de pertinence du signal carbone actuellement révélé, il est essentiel de réajuster et de renforcer le système ETS par des mesures structurelles. En ce sens, l'UFE recommande notamment :**

### **1. La mise en place d'un corridor de prix du CO<sub>2</sub>, au niveau européen, sur l'EU ETS :**

Un corridor de prix sur le marché carbone européen, tel que proposé par le Gouvernement français, permettrait en effet de renforcer la prévisibilité de l'évolution du prix du CO<sub>2</sub>. Une telle mesure créerait ainsi une incitation forte et crédible en faveur d'une utilisation, d'un maintien ou d'un

développement des énergies non carbonées (éolien, solaire, nucléaire, hydraulique) ou peu carbonées (gaz) par rapport au charbon et au pétrole.

Par ailleurs, un tel corridor européen, en s'appuyant sur la réserve de stabilité qui sera mise en place en 2019, renforcerait le mécanisme ETS comme l'instrument clé de la transition vers une économie bas carbone.

Une évolution progressive des niveaux de prix, entre un minimum (via un plancher qui constitue un prix de réserve pour les enchères de quotas de CO<sub>2</sub>, auxquelles le secteur électrique est soumis en intégralité) et un maximum (via un plafond) permettrait de garantir une incitation encadrée et prévisible dans le temps, à tous les acteurs soumis à ETS.

## **2. D'envisager une trajectoire ambitieuse du prix minimum du corridor au niveau européen pour le secteur électrique**

La proposition du Gouvernement français suggère plusieurs références pour le niveau du seuil bas du corridor. Ces projections aboutissent à un niveau de prix, pour le seuil bas, de l'ordre de 29 à 33 €/t en 2030, avec un point de passage entre 10 et 18 €/tCO<sub>2</sub> en 2020.

Or, à l'heure où l'ADEME et RTE publient conjointement une étude démontrant, qu'avec le parc de production électrique actuel européen, il faudrait retenir un prix autour de 30 €/t pour diminuer immédiatement et de façon significative (de l'ordre de 100 millions de tCO<sub>2</sub> / an, soit 15 %) les émissions du secteur électrique européen, l'UFE souhaite donner à cette proposition de corridor une plus grande ambition.

Ainsi, afin d'obtenir des effets plus rapidement, à la hauteur des enjeux de lutte contre le changement climatique et de décarbonation de l'économie européenne, l'UFE propose de cibler une trajectoire progressive du corridor pour atteindre 30€/t le plus rapidement possible, et au plus tard en 2025, étant donné que l'étude ADEME-RTE démontre qu'une réduction significative des émissions est obtenue à partir d'un niveau de prix de cet ordre.

## **3. De prendre en compte les impacts sur les industries carbonées et le pouvoir d'achat des consommateurs**

Pour limiter les impacts d'une telle mesure sur la compétitivité de l'économie, il apparaît nécessaire d'envisager des mesures de compensation des effets directs et indirects sur les industries impactées par la mesure et le pouvoir d'achat des ménages.

A titre d'exemple, l'UFE soutient l'accompagnement du corridor de prix par des mesures complémentaires sur EU ETS, telles que celles proposées par le Gouvernement français :

- Le maintien d'une allocation de quotas gratuits à 100% pour les secteurs les plus exposés au risque de fuites « carbone » en procédant à un ciblage pertinent de ces secteurs ;
- Un dispositif de compensation pour les industries impactées par la mesure ; le Gouvernement avait notamment d'ores et déjà introduit en loi de finances un dispositif de compensation des coûts indirects. Selon le Medef, en 2016, seront compensés les coûts de 2015 à hauteur de 85

% conformément à la limite communautaire, soit 93 millions d'euros ou un allègement de l'ordre de 3 €/MWh, soit une économie comprise entre 6 et 20 % de la facture d'électricité. Ce dispositif doit être complété par des dispositifs complémentaires de compensation à l'intention de toutes les industries directement impactées par la mesure.

- Une accélération de la mise en place du fonds innovation, pour stimuler le développement de technologies bas-carbone dans l'économie européenne.